http://clg-pierre-dezarnaulds-chatillon-sur-loire.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/?Modalites-d-attribution-du-DNB

Modalités d'attribution du DNB

- Projets et actions - Destination Brevet... -

Date de mise en ligne : samedi 14 novembre 2020

Copyright © Collège Pierre Dézarnaulds - Tous droits réservés

Le brevet est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège. Son attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

Les points pour le brevet sont la somme des points obtenus par :

- L'évaluation du socle commun [1]
- Les épreuves finales de l'examen (écrites et orale)

L'évaluation du socle commun : 400 points

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est évaluée lors du dernier conseil de classe de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves finales de l'examen : 400 points

Épreuves écrites : 300 points

- Français (3 heures) [2] : 100 points
- Mathématiques (2 heures) : 100 points
- Histoire-géographie - Éducation morale et civique (2 heures) : 50 points
- Sciences [3] (1 heure) : 50 points

Épreuve orale : 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- *10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints*
- *20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés*

L'élève est reçu s'il obtient au moins 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions :

- **Assez bien** : plus de 480 points
- **Bien** : plus de 560 points
- **Très bien** : plus de 640 points

[http://clg-pierre-dezarnaulds-chatillon-sur-loire.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-dezarnaulds-chatillon-sur-l

Copyright © Collège Pierre Dézarnaulds

oire/local/cache-vignettes/L400xH284/infographie_dnb-5dd59.png] **En 3e, le Diplôme national du Brevet** (Infographie du Ministère de l'Éducation nationale)

Les résultats sont communiqués aux élèves début juillet [4].

Vers le mois d'octobre de l'année suivante, une **cérémonie républicaine de remise des diplômes** est organisée au collège où sont invités tous les lauréats de l'examen.

---

[1] Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

[2] L'épreuve de français se décompose en deux sous-épreuves de 1h30 : une évaluation des compétences en maîtrise de la langue (grammaire, orthographe...) et et des compétences de compréhension et d'interprétation et une rédaction

[3] Début juin, 2 disciplines sont tirées au sort parmi les 3 matières scientifiques étudiées au cours de l'année (Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Technologie) et déterminent les 2 matières de l'épreuve de science

[4] L'accès aux notes du brevet s'effectue sur Internet, grâce à l'identifiant communiqué aux élèves sur leur **convocation** aux épreuves

Copyright © Collège Pierre Dézarnaulds